



AVIS DE COURSE

Championnat de la Côte d'Albâtre 24 & 25 juin 2017 à Saint Valery en Caux



Organisé par le Club Nautique Valeriquais

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements Fédéraux,
- 1.3 en cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent-être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux en règles avec leur autorité nationale.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux de classe HN et monotype.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au CNV accompagné des frais d'inscription avant le 20 juin 2017.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de **20 € par équipiers** pour les 2 jours.



5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
Vendredi 23 juin 2017 de 18 h 00 à 20 h 00.
Samedi 24 juin de 8 h 00 à 8 h 45.

5.2 Briefing :
Samedi 24 juin à 8 h 45.

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
24/06/2017	10 h 30
25/06/2017	11 h 30

5.4 Le dernier jour du Championnat, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 00.

5.5 Remise des prix le Dimanche 25 juin à 17 h 00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur le site Internet du Club Nautique Valeriquais à l'adresse : www.cnvaleriquais.fr/cca2017.php.

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type banane et côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

8.1. Les bateaux seront classés selon le système de points à minima de l'annexe A des RCV 2017/2020

8.2. 4 courses au moins devront être courues pour enlever le plus mauvais résultat.

8.3. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système du temps sur temps.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

A la discrétion de l'organisateur.

12. PLACE DE PORT

Les places de port sont gratuites pour les bateaux non basés à ST Valery en Caux et participants au Championnat de la Côte d'Albâtre sous réserves :

D'envoyer le formulaire d'inscription avant le 20 juin 2017

De joindre une attestation d'assurance

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Club Nautique Valeriquais
40 quai du Havre 76460 SAINT VALERY EN CAUX
Tél : 02 35 97 25 49
@: contact@cnavaleriquais.fr
<http://www.cnavaleriquais.fr>





ANNEXE ZONE DE COURSE

